



Commune mixte  
**2807 PLEIGNE**

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**

Jeudi 8 décembre 2022, à 20h00, à l'Epicentre

### **Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2022
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte de Pleigne, ainsi que son règlement tarifaire.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune mixte de Pleigne, ainsi que son règlement tarifaire.
4. Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
5. Discuter et adopter la quotité d'impôts, les diverses taxes communales et voter le budget 2023.
6. Divers

Les règlements et statuts mentionnés aux points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Pleigne, le 14 novembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL